

# Chasné

vous intéresse



#220

**JANVIER 2024**

---

Bulletin d'information  
de votre commune  
[www.chasnesurillet.fr](http://www.chasnesurillet.fr)



## Informations communales

3-8

- Edito
- Les médaillés de la ville
- La mairie change ses horaires d'ouverture
- Élections européennes
- Recensement citoyen
- Inscription école
- Médiathèque
- Biodiversité

## Informations associatives

8

- Oxygène : Course Nature de la Choinette

## L'agenda de Chasné

<b>Course nature de la Choinette</b>  <b>Dimanche 11 février 2024 à 10h00</b>	<b>Médiathèque</b>  <b>Rencontre de l'autrice Jessie MAGANA</b>  <b>Vendredi 16 février 2024 à 18h30</b>	<b>Conseil municipal</b>  <b>Lundi 15 avril 2024 à 20h00</b>
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Bulletin d'information bimestrielle de la commune de Chasné sur Illet (35250).

**Directeur de publication** : M. le Maire, Benoît MICHOT.

**Conception / Réalisation** : service et commission communication.

**Impression** : imprimé par la commune de Chasné sur Illet.

**Crédits photos** : commune de Chasné sur Illet et Liffré Cormier communauté

**Tirage** : 700 exemplaires sur papier 80g Ecolabel.

Journal distribué gratuitement par la commune.

## ● Edito

Chères Chasnéennes, Chers Chasnéens,

Janvier est le traditionnel moment des vœux faisant le bilan de l'année passée et présentent ceux à venir.

L'année 2023 fut intense et dense. Dès janvier David GUILLET a pris la responsabilité des services techniques avant l'arrivée en juin de José Luis ALBERT, nouveau responsable des Services Techniques. Thomas BOUCAULT est devenu directeur du service périscolaire et Vincent MARTIN son adjoint, l'a rejoint en octobre dernier. Myriam GAUTIER a intégré l'équipe périscolaire en septembre suite à l'ouverture d'une classe à l'école.

Les agents communaux mettent en action les décisions des élus. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de la commune et je les en remercie.

Comme les années précédentes, les élus ont fait le choix d'accompagner systématiquement l'ensemble des acteurs associatifs, culturels, bénévoles, sportifs et économiques qui rayonnent sur la commune. Nous mettons à leurs dispositions des locaux, des moyens humains, administratifs et/ou techniques.

La commune prend en charge l'intégralité des coûts (dont le chauffage et l'électricité) avec comme objectif d'accompagner le bien vivre ensemble à Chasné sur Illet, avec en plus un accompagnement financier pour les associations d'intérêts communales.

Les élus et les membres du Centre Communale d'Action Sociale organisent aussi des actions dans le même objectif comme le repas des aînés, le barbecue intergénérationnel sur le site de la Porte Pilet avec l'aide de l'espace Jeunes et de l'association CHasné Environnement Nature. A l'occasion de la rentrée scolaire, un chèque d'une valeur de 30 € a été mis en place afin d'aider les jeunes, les étudiants et les chômeurs à pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs.

Le Conseil Municipal des Enfants, accompagné d'élus, organise aussi des actions comme la braderie avec les artisans-commerçants de Chasné sur Illet avec un tournoi de palets, une restauration, et des animations. Une collecte des « Restos du Cœur » et la chasse aux œufs de Pâques sont également proposées.

Béatrice BOISNIER, notre médiathécaire, développe la dynamique des actions culturelles de qualité, et a pour objectif d'accompagner les bénévoles, qui sont le terreau du « faire ensemble » pour être acteurs de notre territoire.

Le budget de la commune, ce sont des investissements votés par le conseil municipal, qui se sont décalés dans le temps, à cause du COVID et des appels d'offres infructueux. Bilan, en 2023, nous avons 3 400 000 € de projets d'investissement en cours. Mais les subventions sont reçues au fil de l'eau, à la fin du projet ou l'année suivante ce qui assèchent notre trésorerie.

Nous avons subi l'augmentation de nos charges, des coûts de l'énergie (x4 depuis 2021), de l'inflation, de l'augmentation des salaires et la diminution de nos recettes avec la non-répercussion de l'intégralité de l'inflation sur les tarifs de la cantine et du périscolaire. De plus, suite à une erreur dans le budget primitif 2023, l'excédent de fonctionnement reporté n'est pas de 719 000€ mais de 366 000€. Je remercie les élus qui, dès cette annonce, ont pris les décisions nécessaires même si cela n'était pas facile pour ne pas mettre en péril le budget. Je remercie également les agents qui ont participé à nos objectifs de réduction des dépenses.

Nous avons aussi déposé des dossiers de demande de subvention pour les projets " remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois " et " d'aménagement et sécurisation des voies douces sur la RD528 " pour des subventions de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Malheureusement nous n'avons obtenu que des réponses négatives alors qu'ils sont tamponnés: Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE), Plan Climat Air Energie de Territoire (PCAET), et s'inscrivent dans la Stratégie National Bas-Carbone (SNBC). Pourtant, l'urgence climatique est là et c'est maintenant qu'il faut agir pour réduire les gaz à effet de serre.

Suite à mes demandes et plusieurs rendez-vous, le dossier reste ouvert grâce à l'écoute du nouveau secrétaire général de la préfecture et à l'aide de la députée Laurence Maillart Méhaignerie, que je remercie. Avec toujours l'objectif en 2024 de réduire nos charges de fonctionnement, d'optimiser la gestion bâtementaire, du chauffage et de l'électricité.

Nous allons continuer de travailler sur les projets suivants :

- L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU'i) valant Programme Local de l'Habitat (PLH), incluant les impacts du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), afin de fixer les futures zones à construire et à densifier, tout en préservant nos zones humides, les arbres et les haies.
- La pérennisation du chaussidou sur la RD106 et la volonté de mise en service d'un nouveau sur la RD25 vont se poursuivre afin de permettre à nos jeunes de se rendre, de manière sécurisée, à l'arrêt "Cropy terminus" de STAR (à environ 1.5 kms).
- Finir l'aménagement et la sécurisation de la RD528 avec la commune de St Sulpice la Forêt et la réalisation de lotissement à cheval sur les 2 communes et nous évoquons des nouveaux types d'habitat dans l'esprit du ZAN.

Notre objectif prioritaire pour 2024 est l'achèvement des travaux d'aménagement du site de l'école de la Choinette : livraison de la chaudière, des 3 salles de classe et du pôle administratif.

Une concertation est engagée avec les enfants, les enseignants et les agents pour une cour fonctionnelle qui permettra d'avoir des espaces végétalisés et pour bien jouer tous ensemble.

Je vous souhaite au nom des membres du Centre Communal d'Action Sociale, des élus du Conseil Municipal de enfants et des adultes, tous mes meilleurs vœux pour 2024

**Benoit MICHOT**  
**Maire de Chasné sur Illet**



## ● Les Médailleurs de la ville

Lors de la cérémonie des vœux, le samedi 20 janvier, le maire a remis la médaille de la Ville à sept habitants de notre commune.

La symbolique de cette médaille étant de mettre à l'honneur des personnes se distinguant par leur engagement, leur dévouement, mais aussi par le dépassement de soi dans de multiples domaines.



Cette année dans la catégorie sportive, nous avons récompensé deux couples de niveau national et international, Anthony et Morgane Rocha dans la pratique du hockey subaquatique et Noémie Jamin et Alexis Frin dans la pratique du tir à l'arc.

Nous avons souhaité également mettre en avant 3 sapeurs-pompiers volontaires de la commune afin de les remercier pour leur engagement auprès de nos concitoyens, dans les actions qu'ils mènent lors des interventions et le courage dont ils font preuve dans ces moments-là. Les médaillés sont le capitaine Cyril GROSSET, le sapeur 1ère classe Manutea AA et le sapeur 1ère classe Maxime BONTEMPS, sapeurs à la caserne de Saint Aubin d'Aubigné.



## ● La mairie change ses horaires d'ouverture

Après avoir étudié la fréquentation des jours d'ouverture de la mairie, nous constatons qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir tous les samedis.

A compter de mars prochain, la mairie sera ouverte le 1er samedi de chaque mois.

Pour information, la mairie sera fermée les samedis 17 et 24 février 2024. Les élu(e)s reçoivent toujours tous les samedis matins sur rendez-vous.

## ● Elections européennes

Elections : pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes qui se tiendront le dimanche 9 juin 2024, pensez à vous inscrire.  
Démarches en ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Appel aux bénévoles : Nous sommes à la recherche de personnes volontaires pour tenir les bureaux de vote ainsi que des scrutateurs.  
Si vous êtes intéressé(e) faites-vous connaître en mairie ou par mail [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr)

## ● Recensement citoyen

### Recensement citoyen obligatoire à 16 ans

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans et avant la fin du troisième mois suivant.  
Cette attestation doit être présentée lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pour obtenir l'attestation de recensement, il faut se présenter à la Mairie, muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.



## ● Inscriptions école

### Ouverture des inscriptions à l'école de la Choinette pour la rentrée 2024/2025

À partir du lundi 4 mars 2024, les inscriptions à l'école publique de la Choinette pour l'année scolaire 2024/2025 seront ouvertes.

#### Quels élèves sont concernés ?

Les enfants nés en 2021 qui feront leur entrée qui ont plus de 3 ans et qui entrent en maternelle pour la première fois, ainsi que les enfants qui arrivent sur la commune.

#### Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait à la mairie par le Maire

#### Que prévoir lors de l'inscription ?

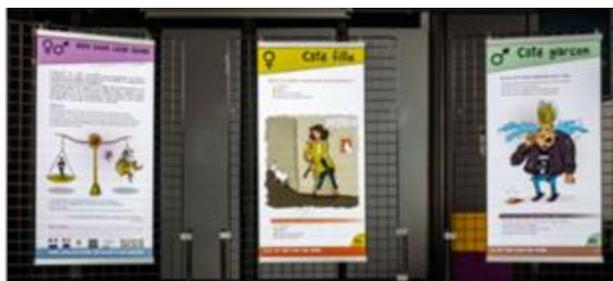
1. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
2. Le livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
3. Le certificat de radiation si l'enfant était précédemment scolarisé,
4. Le carnet de santé

Les parents doivent ensuite prendre rendez-vous avec la direction de l'école de la Choinette, pour que celle-ci procède à l'admission de l'enfant.

## ● Médiathèque



**Tout le mois de février**, venez découvrir l'**exposition « Bien dans leur genre »**, présentée sous forme de quizz qui nous interroge **sur les égalités entre les filles et les garçons**.



### **Rencontre avec l'autrice Jessie MAGANA**

Le **vendredi 16 février**, elle nous invitera à « chasser les stéréotypes » dans la médiathèque. Jessie MAGANA a écrit des documentaires sur Gisèle HALIMI et des romans comme « Nos Elles déployées » et « Free Ride » à destination des **adolescents et des adultes**.

La rencontre, suivie d'un temps de dédicace, aura lieu le **vendredi 16 février à 18h30**.



**Deux séances de Racontine**, lectures pour les tout-petits de **6 mois à 3 ans**, accompagnés par leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles, auront lieu **le jeudi 22 février à 10h et à 11h**.

Dans le cadre du **Mois du Livre en Bretagne**, la maison d'édition adaptée **IDEOGRAPHIK**, effectuera une **lecture contée, suivie d'un atelier créatif, à destination des enfants de 6 à 11 ans, le mercredi 28 février de 15h à 16h30**.

**Les places des Racontines et des animations sont limitées, pensez à vous inscrire !**

Par mail : [mediatheque@chasnesurillet.fr](mailto:mediatheque@chasnesurillet.fr)

Par téléphone au : 07 87 19 99 54

**Le club de lecture adultes aura lieu le jeudi 22 février à 20h** à la médiathèque. Le thème de la rencontre sera le « Qui se passe dans le grand froid ».

A très bientôt, à la médiathèque.

## ● Biodiversité

Dans le cadre du projet biodiversité , l'association CHEN, en partenariat avec la commune de Chasné sur Illet, lance un appel à bénévoles pour planter sur le site de la Porte Pilet des arbres et arbustes sur le haut du talus le long de la RD97 **le samedi 17 février 2024 à 10h.**

## ● Oxygène : Course Nature de la Choinette



La course nature de la Choinette remplace la course de la Saint Valentin. Mais vous allez retrouver les mêmes organisateurs, le même accueil, la même ambiance.

Le parcours a été modifié pour profiter encore plus de la forêt de Rennes.  
**Dimanche 11 février 2024 à Chasné sur Illet, 8 ou 16 kms course : départ 10h00**  
**Ou 8 kms marche : départ 10h15**

Nous recherchons également des bénévoles pour l'organisation et passer un agréable moment (convivialité assurée...)

Renseignements et inscriptions :

Gwénaél Grislain : [gwen-laurence.grislain@orange.fr](mailto:gwen-laurence.grislain@orange.fr)



Télécharger  
Panneaupocket

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi : Fermé

Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00

Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30

Samedi : 9h00 – 12h00

**02.99.55.22.79** [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr)

[www.chasnesurillet.fr](http://www.chasnesurillet.fr)

**Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous tous les samedis**

